

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Le discours du pape aux fêtes de Noël 1918. — III Mgr Blais, évêque de Rimouski. — IV La plus importante des imprimeries polyglottes. — V Étude canonique: Application de la messe pour le peuple (*à suiter*). — VI Prières des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche 9 février

On annonce:

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, le 13e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque (samedi, 15).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 9 février

Office du V dim. après l'Epiphanie, **semi-double**; mém. de saint Cyrille d'Alexandrie et de sainte Apollonie; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de sainte Scholastique et de saint Cyrille.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 16 février

**Province ecclésiastique de Montréal**

**Diocèse de Montréal.** — Du 10 février, sainte Scholastique; du 14, saint Valentin.

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 11 février, Notre Dame de Lourdes (Notre-Dame-de-Ham).

**Diocèse de Joliette.** — Du 11 février, Notre Dame de Lourdes (Cyrville et East-View-Center).

**Province ecclésiastique d'Ottawa**

**Diocèse d'Haileybury.** — Du 11 février, Notre Dame de Lourdes (Lorrainville).

**Diocèse de Mont-Laurier.** — Du 15 février, saint Faustin et saint Jovite.

**Province ecclésiastique de Québec**

**Diocèse de Nicolet.** — Du 16 février, saint Nicéphore (de Horton).

J. S.

## LE DISCOURS DU PAPE AUX FETES DE NOËL 1918

**S**ELON l'usage, le 24 décembre dernier, veille de Noël, le Saint-Père Benoît XV a reçu les membres du Sacré-Collège, à l'occasion de la fête de la nativité de Notre-Seigneur. C'est au Vatican, dans la salle ainsi dite du Consistoire, que la réception a eu lieu comme à l'ordinaire. Vingt-trois cardinaux étaient présents. C'est le cardinal Vanutelli, doyen du sénat de l'Eglise, celui-là même que nous avons eu l'honneur et la joie de voir à Montréal au congrès eucharistique de 1910, qui a présenté au pape les voeux de Rome et du monde catholique. Le Saint-Père a prononcé, en réponse, un important discours, dont nos lecteurs aimeront à conserver le texte. Le voici, d'après une traduction de *La Croix* de Paris (2 janvier) :

“ C'est la cinquième fois que l'heureux retour des solennités de Noël rassemble autour de nous la réunion choisie du Sacré-Collège, mais c'est vraiment la première fois que nous pouvons en accueillir avec joie les souhaits de fête.

“ L'esprit n'est plus contristé par les amertumes et les anxiétés d'une triste condition de choses qui contrastait par trop avec l'annonce de la paix et de l'amour propre à cette chère solennité. Vous nous avez de plus, monsieur le cardinal, avec l'élévation et l'opportunité de langage qui sont familières à vos lèvres, présenté, au nom du Sacré-Collège, le souhait qui convient le plus aux jours actuels et qui correspond surtout de la façon la plus complète aux sentiments de notre coeur.

“ Avec la plus vive satisfaction, en effet, nous vous avons entendu formuler le voeu que puissent se multiplier chaque

jour d  
été co  
omnis

et qui  
rité de  
connaî  
indiqu  
premiè  
l'effro  
sincère  
gues, r  
fester  
faite à  
domest

“ Su  
douleu  
mes du  
des ap  
s'apais  
de père  
de notr  
sance.

“ De  
notre e  
souvent  
aussi la  
condam  
te ouve  
quables  
nos effe  
rappela  
Christ,  
des lésio  
droit.

jour davantage les fruits de la paternité spirituelle qui nous a été communiquée d'une façon toute spéciale par Dieu *in quo omnis paternitas in coelis et in terra nominatur* (Eph., III, 15) et qui veut imiter, autant qu'il est possible, l'inépuisable charité de Dieu et son incessante bienfaisance. Nous sommes reconnaissant à l'éminentissime doyen du Sacré-Collège d'avoir indiqué en cette paternité qui nous a été départie la source première de l'activité que nous avons montrée aux jours de l'effroyable fléau qui vient de cesser. Nous lui offrons très sincèrement à notre tour, à lui et à ses éminentissimes collègues, nos souhaits et nos vœux, voulant en même temps manifester notre gratitude pour la délicate allusion qui vient d'être faite à nos douleurs et à nos préoccupations d'ordre privé et domestique.

“ Sur la hauteur du Vatican sont arrivés hélas ! les cris de douleur de ces années de guerre. Les gémissements des victimes du massacre prolongé y ont été entendus. On y a perçu des appels ardents pour que l'horrible duel ne tardât point à s'apaiser. Et gloire en soit rendue à Dieu, qui à notre qualité de père donne l'être et l'action et qui, une fois encore, il a fait de notre petitesse un instrument de sa miséricordieuse puissance.

“ De là, chaque fois qu'une douleur est venue retentir dans notre cœur de père, notre désir immédiat de la soulager — et souvent nous y sommes parvenu ; — de là la vigueur mais aussi la mesure paternelle avec laquelle nous déplorâmes et condamnâmes les excès de la haine brutale, en gardant la porte ouverte pour continuer à faire exaucer les toujours immanquables bons offices de notre paternité compatissante ; de là nos efforts et nos suggestions pour hâter l'aube de la paix, en rappelant les principes de l'immuable et éternelle justice du Christ, législateur suprême de la société humaine et source non des lésions possibles mais de la parfaite restauration de tout droit.

Cette paternité, qui fut notre règle dans les conseils, dans les condamnations, dans les revendications, dans les bienfaits du passé, est toujours celle qui préside à notre conduite dans l'heure présente. Oh ! tandis que nous pressons sur notre sein tous nos fils, las enfin de combattre et de tuer, notre pensée vole vers les grandes assises des peuples convoquées dans le noble but d'assurer la paix au monde. Et, dans l'ardent désir que nous avons au coeur de voir conduites à un heureux résultat les tâches ardues confiées à l'illustre assemblée, nous souhaitons que plane sur ses réunions l'esprit dont nous sommes le gardien. Bien plus, à cette très grave intention, nous dédions toutes les aspirations et tout l'appui de notre coeur paternel.

“ Mais puisque toute grâce excellente et tout don parfait descendent du seul père des lumières, nous invoquerons l'assistance de cette lumière céleste, chaque jour, du haut de la colline du Vatican, sur le congrès historique : tel Moïse qui, ayant gravi la montagne, priait pour son peuple et tendait vers Dieu ses bras durant le temps fatal du combat. Le coeur élevé et les bras tendus vers la divine Majesté, ce chef antique guidait le peuple qu'il aimait vers des destinées victorieuses. Est-ce que notre prière, à nous, ne hâtera pas le plein midi de cette paix dont nous saluons maintenant l'aube radieuse ? Mais nos bras, comme ceux de Moïse, sont las et chargés, et, dans le labeur surhumain, ils défailleraient s'ils n'étaient pas soutenus par les fils qui, dans l'économie de la divine Providence, sont comme le bâton sur lequel le père s'appuie. C'est pourquoi, comme Aaron et Ur gravirent, eux aussi, la colline de Moïse, et comme ils soutinrent de chaque côté ses bras—*sustentabant manus ejus ex utraque parte* (Exode, xvii, 12) ; de même, nous avons commandé au peuple chrétien de venir à notre secours, en disposant que, suivant les opportunités des divers lieux,

des prières  
des congrès  
sera présent  
qui confère  
disciples au

“ La prière  
nous enten  
nous y joig  
conclusion  
souhaitis pr  
nelle symp  
encore l'es  
nent, non s  
le renouvel  
doux d'hal  
pour eux.  
la forme é  
propos d'a  
l'appui de  
nous avons  
le ministèr  
qui seront  
rable.

“ Mais s  
plir dans u  
dans le pas  
té, nous n'  
l'avenir. N  
dans le pr  
souffle de  
sur la règle  
que Dieu n  
l'image et.

des prières unanimes se lèvent vers le ciel pour le plus grand des congrès. A ces prières, suivant son indéfectible promesse, sera présent et participera le chef divin lui-même de l'Eglise qui conférera à leur succès cette même force que les mains des disciples assuraient aux bras tendus de Moïse.

“ La prière n'est pas d'ailleurs la seule forme sous laquelle nous entendons exercer notre paternité à l'heure présente. Car nous y joignons nos vœux pour la rapide réunion et pour la conclusion rapide du congrès pacifique; nous y joignons les souhaits par lesquels, non content de manifester notre paternelle sympathie pour l'important événement, nous exprimons encore l'espérance que les délibérations du congrès comprennent non seulement le rétablissement de l'ordre, mais encore le renouvellement des sentiments d'humanité qui font qu'il est doux d'habiter avec des frères et doux aussi de se sacrifier pour eux. Mais surtout, à la prière qui est, à l'heure présente, la forme éminente de notre paternité, nous joignons le ferme propos d'assurer aux équitables décisions du congrès mondial l'appui de notre pouvoir parmi les fidèles, afin que, comme nous avons partout des fidèles, partout aussi soit facilitée, par le ministère de notre paternité, l'observation des décisions qui seront prises pour donner au monde une paix juste et durable.

“ Mais si nous annonçons ce projet comme devant s'accomplir dans un temps futur, on comprendra tout de suite que, si dans le passé nous eûmes comme règle d'action notre paternité, nous n'entendons pas chercher ailleurs les directions de l'avenir. Nous fûmes père dans le passé, nous sommes père dans le présent; nous serons père tant que nous aurons un souffle de vie dans l'avenir, les yeux toujours fixés, comme sur la règle et loi suprême de notre conduite, sur la paternité que Dieu nous a donnée, universelle comme celle dont elle est l'image et la participation.

“ Or, cette paternité nous fait concevoir une joie intime à la pensée des biens que nous espérons du retour de la paix, et nous remplit de courage pour en assurer, par tous les moyens, la protection et l'accroissement.

“ La tempête affreuse qui a passé sur la terre y a laissé de bien tristes vestiges de ses dévastations. Mais il y a plus à craindre encore qu'elle n'ait laissé dans les coeurs des hommes des restes funestes des anciennes rancœurs, germes malsains de discordes, de vengeances, de représailles peu généreuses. Les ardeurs mêmes de la guerre, la passion, noble dans son origine, de la défense de la patrie allument dans les coeurs une indignation qui, pour juste et naturelle qu'elle soit en son principe, peut facilement passer la mesure en ses conséquences, n'étouffant pas, mais aggravant au contraire, par des germes nouveaux, les anciennes semences du désordre social qu'elle voudrait redresser dans la justice. Ne sera-ce donc pas faire oeuvre de père que de nous appliquer — pour assurer la paix juste et durable toujours préconisée par nous — à réparer les maux moraux de la guerre non moins que les matérielles dévastations de l'horrible fléau? Ce sera faire oeuvre de père que d'écarter les périls des nouvelles perturbations de l'ordre qui pourraient surgir des haines et des excessives passions nationales. Oh! heureux notre âge si le baiser de la justice et de la paix s'y donne dans l'esprit de charité, parce que, seule, la loi de l'amour rassemble en une admirable union les fils d'un même père et forme des hommes de bonne volonté en une seule famille. La crainte, l'indigence, la force matérielle — oh! comme l'expérience l'a démontré par des preuves de sang — ne sont pas un lien suffisant ni digne de la société humaine. L'union sociale, pour être durable, doit être fondée sur la naturelle bienveillance; pour être chrétienne, elle doit être ennoblie par la charité du Christ.

“ Aussi emploierons-nous notre affection et nos soins paternels à faire reflourir cette charité parmi le peuple, afin qu’il apparaisse que notre paternité, comme rien ne l’a ébranlée dans le passé et comme elle reste ferme dans le présent, soit aussi indéfectible dans l’avenir.

“ Nous caressons l’espérance que notre action sera comme l’écho des décisions qui ne tarderont pas à être prises par l’aréopage de la paix vers lequel se tournent maintenant les aspirations de tous les coeurs. Mais si nous pouvons compter, nous le savons, sur les lumières et sur les conseils du sénat de l’Eglise pour l’œuvre restauratrice de la société, nous avons la confiance aussi de trouver des instruments dociles et généreux en tous ceux qui aspirent à promouvoir l’action catholique. L’éducation et l’instruction des enfants, la protection et la sage direction des ouvriers, les conseils opportuns et les exhortations aux classes plus aisées pour le bon usage des richesses et de l’autorité, voilà les terrains sur lesquels, dans l’avenir, devra s’exercer l’action du père; voilà où le père espère avoir pour coopérateurs ses fils pour recueillir, de concert avec eux, les fruits abondants de la vraie action catholique.

“ Que Jésus enfant, dont nous voyons en ces jours la gloire, comme fils unique du divin père respirant la grâce et la vérité et annonçant la paix aux hommes de bonne volonté, apporte son ère nouvelle—*pater futuri saeculi*—avec les dons de la justice, de la douceur, de la félicité. Qu’il l’apporte pour la consolation du Sacré-Collège, pour l’encouragement et la récompense de ceux qui forment autour de nous une noble assemblée! Qu’il accorde, comme arrhes de sa grâce et de ses dons de Noël, l’apostolique bénédiction qu’avec une affection paternelle nous donnons à nos fils présents et lointains! ”

Mgr **BLAIS**  
EVEQUE DE RIMOUSKI

**M**GR BLAIS, évêque du diocèse de Rimouski depuis trente ans, est mort à son évêché, après plusieurs années de maladie, le jeudi soir, 23 janvier. Ses funérailles auront lieu demain (28) à Rimouski. Mgr l'archevêque de Montréal part ce soir pour y assister. L'une des grâces de choix que Dieu a faites à notre pays, depuis Mgr de Laval, ça été de lui donner des chefs religieux qui ont su largement mériter de l'Eglise et de la patrie. Mgr Blais était de cette haute et pure lignée. L'excellent article que nous apportait l'*Action catholique* de Québec, sous les initiales de J. T. N., dès vendredi soir, nous met à l'aise pour rendre hommage à la mémoire et à la carrière du regretté pasteur de l'Eglise de Rimouski.

“ Par sa mort, écrit notre confrère, le diocèse de Rimouski perd un grand évêque, un homme de gouvernement et de direction, un organisateur puissant et prudent, doublé d'un fin diplomate, un prélat qui poursuivait le mal sans relâche et promena le scalpel dans certaines plaies qu'il était difficile de cicatrifier. Après son long épiscopat de près de trente ans, il laisse un diocèse plus que doublé, qui est maintenant le troisième du Canada par sa population catholique et dans lequel il a fondé et fait prospérer une foule d'oeuvres, domaines dans lequel le diocèse figure immédiatement après ceux de Montréal et de Québec. Mgr Blais, en outre, a créé maintes paroisses et, sous son administration, le clergé du diocèse s'est accru dans la proportion de un à deux. Voici d'ailleurs des chiffres qui vont illustrer ce que nous venons de dire. De 65,000 environ, qu'il était en 1890, le nombre des fidèles s'est élevé à près de 140,000; le clergé s'est accru de 88 prêtres à plus de 170; aux

6.) paroiss  
ne de par  
Mgr Blais  
églises eu  
recons-tue  
venues tro  
fices fusse  
sa cathédra  
de notre p

“ Une oc  
e'est la col  
accru, car  
Il n'y a p  
plus popul  
sation s'est  
Loup à la  
quettement  
jusqu'à Ma  
tapédia, sui  
Chaleurs et  
les visions d  
de la Franc  
Pierre angul  
est remplie

“ Le déve  
absorbé la p  
contribuent  
une de ses  
duit dans so  
Frères de la  
Ursulines, les  
a agrandi le  
ciers considé



6.) paroisses et dessertes de 1890, se sont ajoutées une trentaine de paroisses avec une vingtaine de dessertes et missions. Mgr Blais, de plus, a approuvé la construction de plus de 30 églises ou chapelles en des endroits nouveaux, sans compter les reconstructions d'églises anciennes détruites par le feu ou devenues trop petites. Homme de goût, il a vu à ce que ces édifices fussent beaux. Par la restauration qu'il a fait subir à sa cathédrale, il en a fait une des plus belles églises ogivales de notre pays.

“ Une oeuvre dont Mgr Blais s'est grandement occupé aussi, c'est la colonisation. C'est par elle surtout que le diocèse s'est accru, car la grande industrie de la région c'est l'agriculture. Il n'y a pas de fortes agglomérations. Rimouski, la ville la plus populeuse, n'atteint pas quatre mille âmes. La colonisation s'est ainsi développée, sur la ligne de la Rivière-du-Loup à la Madawaska, en arrière de la série de paroisses coquettement assises sur la rive du grand fleuve, de Cacouna jusqu'à Matane, dans la poétique et très riche vallée de la Matapédia, sur les bords enchanteurs et si variés de la Baie des Chaleurs et du golfe Saint-Laurent, dont certains réunissent les visions de Naples, de la Suisse, de la rive méditerranéenne de la France à partir de Nice. Comme l'agriculture est la pierre angulaire et le fondement d'un pays, toute cette contrée est remplie de promesses d'avenir.

“ Le développement matériel du diocèse n'a pas, à lui seul, absorbé la pensée de l'évêque. L'organisation des oeuvres qui contribuent au progrès religieux et moral des fidèles a été une de ses plus grandes préoccupations. Mgr Blais a introduit dans son diocèse l'ordre des Capucins, les Eudistes, les Frères de la Croix, et, parmi les congrégations de femmes, les Ursulines, les Filles de Jésus et les Soeurs de la Providence. Il a agrandi le séminaire, après l'avoir tiré d'embarras financiers considérables, et lui a donné un nouvel élan pour le met-

tre en état de fournir les prêtres que réclamait le développement du diocèse. Il a affecté le cadeau de ses fêtes jubilaires à la formation à l'étranger d'un corps de professeurs d'élite dont le séminaire et le diocèse profiteront grandement. Certaines oeuvres qui existaient avant l'arrivée de Mgr Blais à Rimouski reçurent de lui un nouvel essor, entre autres celle des Soeurs du Saint-Rosaire, congrégation fondée par feu Mgr Langevin et qui a merveilleusement progressé sous sa direction comme sous sa protection. Encore chancelante en 1890, la petite congrégation fut, par lui, pourvue de constitutions régulières, canoniquement érigée et pourvue d'un superbe monastère de pierre qui s'élève sur les hauteurs, aux confins de la ville. Et aujourd'hui, dans les diocèses de Rimouski, de Québec, de Chicoutimi et de Portland, elles distribuent l'enseignement à plus de 4,000 enfants. De même que les Soeurs du Saint-Rosaire, les Soeurs de la Charité, qui tenaient le pensionnat et l'orphelinat de Rimouski, lui durent beaucoup dans l'expansion de leurs oeuvres.

“ Ce n'est pas seulement en appelant dans son diocèse des ordres religieux enseignants, en les secourant, en favorisant l'expansion de leurs oeuvres comme de celles des congrégations déjà existantes, en donnant un essor nouveau au séminaire, en faisant organiser une école normale confiée aux Ursulines, que Mgr Blais favorisa l'éducation. Sans se lasser, il a encouragé la construction des écoles, vu à leur amélioration et à la diffusion de l'enseignement. Et toujours, auprès du Conseil de l'Instruction publique comme auprès du gouvernement, il se fit l'avocat assidu des secours aux écoles de son diocèse...

“ Aux oeuvres de colonisation, d'organisation religieuse et d'organisation matérielle du séminaire et de l'éducation, Mgr Blais a su ajouter encore les oeuvres en faveur des orphelins et des vieillards. Il a de plus, pour aider ses ouailles du grand

secours de la  
contemplativ  
tion, et il a, c  
Servantes de

“ Aux tra  
la régularité  
son baldaquin  
en 1900, ceux  
fiée d'un styl  
Il le fit constr  
pourra élever

“ Ce fut do  
de Mgr Blais  
édifices couro  
qui s'étagent  
taurée, le sémi  
mandements e  
sent à la dém

Mgr Blais, é  
1842, de Hube  
au collège de S  
bec et au collèg  
6 juin 1868. D  
professeur au c  
au séminaire d  
pensionnat de  
même pensionn  
pour Rome, où  
en 1877, docteu  
cours de droit  
université Laval  
un nouveau voy

secours de la prière, appelé dans son diocèse une communauté contemplative vouée à l'adoration perpétuelle et à la réparation, et il a, cette année même, érigé à Rimouski une maison des Servantes de Jésus-Marie de Hull.

“ Aux travaux de la cathédrale restaurée et toute belle de la régularité de ses lignes, de la légèreté et de la délicatesse de son baldaquin et de sa clôture du choeur, Mgr Blais a ajouté, en 1900, ceux de la construction d'un nouvel évêché, vaste édifice d'un style sévère aux dispositions intérieures excellentes. Il le fit construire sur la hauteur dans un vaste terrain où l'on pourra élever la cathédrale plus tard.

“ Ce fut donc un épiscopat fécond entre tous que l'épiscopat de Mgr Blais. Ces institutions dont les beaux et spacieux édifices couronnent comme des forts de ceinture les hauteurs qui s'étagent en arrière de Rimouski, puis la cathédrale restaurée, le séminaire, l'évêché, et aussi une série abondante de mandements et de lettres pastorales d'une haute tenue suffisent à le démontrer. ”

\* \* \*

Mgr Blais était né à Saint-Vallier (Bellechasse), le 26 août 1842, de Hubert Blais et de Marguerite Roy. Il fit ses études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, au séminaire de Québec et au collège de Lévis. Il fut ordonné prêtre, à Québec, le 6 juin 1868. D'abord vicaire à Sillery (1868), il fut ensuite professeur au collège de Lévis (1868-69), professeur d'anglais au séminaire de Québec en même temps que sous-directeur du pensionnat de l'université (1869-73), et enfin directeur du même pensionnat (1873-74). L'année suivante, il partait pour Rome, où il étudia pendant trois ans, et d'où il revint, en 1877, docteur en droit canonique. Il fut alors chargé du cours de droit canonique à la faculté de théologie de l'Université Laval, position qu'il occupa jusqu'en 1881. Après un nouveau voyage en Europe (1881-82), il devint aumônier

des Soeurs du Bon-Pasteur à Québec (1882-89). Le 30 décembre 1889, il fut élu évêque de Germanicopolis et coadjuteur de l'évêque de Rimouski. Le 18 mai suivant, il était sacré dans la cathédrale de Québec. Le 6 février 1891, par la démission de Mgr Langevin, il devenait évêque de Rimouski. Mgr Blais est mort à 76 ans, 4 mois et 29 jours.

\* \* \*

Mgr Ross, dont nous annonçons récemment la nomination comme administrateur du diocèse, a été nommé vicaire-capitulaire par le chapitre diocésain. Il continuera donc à administrer le diocèse *sede vacante*.  
E.-J. A.

### LA PLUS IMPORTANTE DES IMPRIMERIES POLYGLOTTES

A l'occasion de la mort du cardinal Serafini, préfet de la Propagande, et de la nomination de son successeur dans la personne du cardinal Van Rossum, rédemptoriste hollandais, la presse catholique a rappelé à l'attention des savants l'existence de la plus importante imprimerie polyglotte. Annexe indispensable de la Congrégation de la Propagande, elle fut établie en 1626. Elle possédait déjà, l'année suivante, les poinçons de 23 langues. En 1759, elle avait des poinçons de toutes les dimensions en toutes les langues usuelles. En 1842, quand le pape Grégoire XVI la visita, on lui présenta un album en 55 langues, dont 22 d'Asie, 3 d'Amérique, 3 d'Afrique et 27 d'Europe. Depuis, elle n'a fait que progresser et elle peut passer comme le premier établissement du monde, au grand étonnement des individus qui regardent le catholicisme comme une école d'obscurantisme et d'ignorance. A ceux-là, Rome peut redire: "Faites-en autant!"

### APPLIC

La publica  
puis le 17 ma  
la messe que  
tion est agité  
d'un indult  
que dans ceu  
de l'ancien d  
Cet indult  
droit canoniqu  
exempts de ce  
peuvent-ils jo  
et les autres  
Telles sont les  
ties du Canac  
taine.

Il est diffic  
nexes, d'une r  
de longues ex  
Aussi a-t-il  
manière plus  
la véritable d  
milieu.

<sup>1</sup> Cette étude  
par l'un de no  
quelques-uns de  
était d'ailleurs  
tières nous a ol  
tion. Elle se fra  
et se trouveront  
étude très série  
l'attention de no

## ETUDE CANONIQUE

### APPLICATION DE LA MESSE POUR LE PEUPLE

La publication du nouveau droit canonique, en vigueur depuis le 17 mai 1918, a réveillé l'attention sur l'application de la messe que font les pasteurs d'âmes à leurs ouailles. La question est agitée tant dans les diocèses qui jouissent sur ce point d'un indult qui les dispense de plus de trente de ces messes que dans ceux qui étaient exempts de cette obligation en vertu de l'ancien droit lui-même.

Cet indult garde-t-il sa valeur depuis la promulgation du droit canonique? Les diocèses qui, dans l'ancien droit, étaient exempts de cette messe et qui y sont tenus par le nouveau droit peuvent-ils jouir de cet indult? Quels sont les jours où les uns et les autres doivent appliquer la messe pour leurs ouailles? Telles sont les questions que l'on se pose dans les diverses parties du Canada et pour lesquelles on sollicite une réponse certaine.

Il est difficile de répondre à ces questions, et à d'autres connexes, d'une manière à la fois claire et solide sans entrer dans de longues explications.

Aussi a-t-il paru préférable de traiter de cette matière d'une manière plus étendue, et, en présentant un corps complet de la véritable doctrine, placer ces réponses dans leur propre milieu.

<sup>1</sup> Cette étude canonique de notre fidèle collaborateur a été revue par l'un de nos théologiens les plus autorisés. Nous savons que quelques-uns de nos confrères l'attendent depuis longtemps. Elle était d'ailleurs prête dès septembre dernier. L'abondance des matières nous a obligé, à notre grand regret, d'en différer la publication. Elle se fractionne en plusieurs parties qui paraîtront à la suite et se trouveront toutes dans le 1er volume de cette année 1919. Cette étude très sérieuse et très soignée se recommande d'elle-même à l'attention de nos confrères du saint ministère. — *La rédaction.*

Le 30 dé-  
et coadju-  
était sacré  
par la dé-  
Rimouski.

nomination  
aire-capitu-  
à adminis-  
E.-J. A.

## ÉPIQUES

préfet de la  
leur dans la  
hollandais,  
vants l'exis-  
te. Annexe  
de, elle fut  
uivante, les  
poinçons de  
s. En 1842.  
présenta un  
te, 3 d'Afri-  
esser et elle  
monde, au  
catholicisme  
A ceux-là,

La question est purement ecclésiastique et destinée spécialement aux membres du clergé. Mais les membres des diverses communautés religieuses, aussi bien que les pieux laïcs, qui les liront, s'ils n'en retirent pas un avantage direct, admireront du moins, une fois de plus, la sollicitude de leur mère la sainte Eglise, son zèle à employer des moyens nombreux et choisis de sanctification, aussi bien que les grâces qu'ils peuvent recevoir de l'application si souvent répétée de la messe spécialement dite pour eux.

Pour procéder avec méthode et clarté, on considérera successivement la notion de la messe appliquée pour le peuple, la source de cette obligation, sa nature et ses caractères, les sujets de cette application, enfin les jours où elle est exigée de droit commun, ou restreinte par indult.

#### I — DEFINITION DE LA MESSE POUR LE PEUPLE

C'est la messe que tout pasteur d'âmes doit appliquer pour les âmes qui lui sont confiées par l'Eglise.

1. Ce n'est pas seulement la célébration de la messe qui est exigée, mais l'application du saint sacrifice, afin que le pasteur d'âmes satisfasse ainsi à son obligation de prier pour ses ouailles. Cette obligation ne peut être remplie par la simple célébration de la messe non plus que par une intention spéciale secondaire. L'Eglise exige l'application du fruit moyen, ou ministériel, ou spécial (principal), qui profite plus à ceux pour qui il est appliqué que les autres fruits plus généraux. Tous les documents emploient le mot application et non célébration de la messe.

2. Cette application résulte du ministère confié par l'Eglise, c'est-à-dire par le pape ou l'évêque, mais elle ne saurait résulter du fait qu'un curé confierait cette charge à l'un de ses vic-

caire  
celui  
faire  
par l

3.  
sens  
nelle  
mais  
curé  
appli  
messe  
paste

4.  
âmes  
tion e  
d'un

II.

1. (de deu  
ignore  
exista  
passée  
épître  
qui no  
Toutes  
la rap  
Benoît  
1744),  
XIII (ma). U  
nes coi

caires. Ceux-ci n'en seraient pas chargés canoniquement et celui-là ne satisferait pas à une obligation grave. Il ne peut le faire qu'accidentellement, lorsqu'il est empêché de célébrer par la maladie ou qu'il est légitimement absent.

3. Cette messe s'appelle " messe paroissiale " non dans le sens vulgaire de l'expression qui désigne la messe plus solennelle à laquelle la majorité des paroissiens est censée assister, mais dans le sens canonique de *missa parochialis*, " messe du curé ". On l'appelle aussi " messe *pro populo* " ou messe dite, appliquée pour le peuple, ou " messe *pro grege* ", c'est-à-dire messe dite, appliquée pour le troupeau confié à la garde du pasteur.

4. Ce sont les seuls pasteurs d'âmes, ceux à qui le soin des âmes est spécialement confié, qui sont tenus à cette application et non ceux qui exercent le ministère sous la dépendance d'un pasteur.

## II — ORIGINE ET SOURCE DE CETTE OBLIGATION

1. Cette obligation, comme celle de connaître les ovaïlles et de leur annoncer la parole de Dieu, est d'origine divine. On ignore, il est vrai, à quel moment elle a été formulée, mais elle existait dans l'Ancien Testament (Lévit., IX, 7), d'où elle est passée dans le Nouveau. Saint Paul y fait allusion dans son épître aux Hébreux (V, 1). Mais c'est le concile de Trente qui nous en donne la formule la plus précise (sess. XXIII, c.1). Toutes les théologies éitent ce passage. Les Souverains Pontifes la rappellent expressément dans leurs constitutions, surtout Benoît XIV (constit. *Cum semper oblatas*, § 7, du 19 août 1744), Pie IX (encycl. *Amantissimi* du 3 mai 1858) et Léon XIII dans son encyclique du 10 juin 1882 (encycl. *In suprema*). Un grand nombre de décisions des Congrégations romaines confirment le caractère divin de cette obligation.

2. Cette obligation découle de la charge pastorale. Mais comme, d'après la constitution de l'Eglise, les évêques seuls ont reçu cette charge pastorale dans son intégrité et sa plénitude et l'exercent en leur propre nom, il n'y a qu'eux qui soient tenus *immédiatement et absolument* de droit divin à l'application de la messe. Les autres pasteurs d'âmes, comme les curés, ne possèdent pas la charge d'âmes dans sa plénitude et son intégrité et ne l'exercent pas en leur nom propre, mais au nom de l'évêque diocésain. Elle est chez eux restreinte et ne provient que d'une délégation ecclésiastique. L'obligation d'appliquer la messe découle donc pour eux du droit divin *médiat et hypothétique ou conditionnel*. Elle n'existe en effet que lorsque l'Eglise leur a confié cette charge d'âmes, non d'une manière facultative (comme aux missionnaires), mais avec obligation stricte de la remplir, et qu'elle ne leur a pas accordé d'indult qui les libère en partie de cette obligation.

3. Cette obligation ne dépend donc pas de la dîme, mais uniquement de la charge pastorale. De la sorte, un curé qui voit sa dîme notablement diminuée, ou même complètement supprimée, n'est pas autorisé, par ce fait, à diminuer, encore moins à cesser, les messes qu'il applique au peuple. Le pape Benoît XIV le dit expressément dans la bulle déjà citée (§ 5) et un grand nombre de décisions de la Congrégation du Concile répondent en ce sens (*Ami du clergé*, XVII, 1895, page 208). Toutefois, il y a dans ce cas un motif pour la Congrégation de diminuer l'obligation, lorsqu'elle en est priée par l'évêque.

J. S.

(À SUIVRE)

#### PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	11 février	—	Mont-Sainte-Marie.
Jeudi	13	"	— Saint-Léonard-de-Port-Maurice.
Samedi	15	"	— Saint-Antoine.